

Say'actu

N° 7 • Décembre 2024

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Riom Limagne et Volcans	p. 2
Sécurité routière	p. 3
Dossier Eau	p. 4 à 7
Urbanisme	p. 8
Travaux	p. 9 à 11
Environnement.....	p. 12
Enfance et jeunesse	p. 13
Vie associative et culturelle	p. 13 à 16

Say'actu N°7 - Décembre 2024
Directeur de la publication :
Nicolas Weinmeister
Coordination : Pierre-Lin Pommier
Crédit photos : Mairie de Sayat
Maquette, mise en page, impression :
L'Imprimeur, 63200 Mozac
Papier PEFC
Tirage 1 350 exemplaires
Dépôt légal novembre 2023



ÉDITO

Nicolas Weinmeister, Maire



L'eau

Jamais, sans doute, il n'aura autant été question de l'eau dans les différentes réunions d'élus auxquelles nous pouvons participer. Eau potable, eaux usées, eaux pluviales... quelles qu'elles soient, elles s'invitent dans tous les ordres du jour, dans tous les débats.

L'eau potable d'abord. A l'horizon 2045, il manquera 14 000 m³/jour sur l'agglomération clermontoise. Une pénurie est aussi annoncée sur la plaine de Riom, comme globalement sur tous les pompages de l'Allier. Il y a donc urgence à intervenir sur les réseaux afin de fiabiliser l'acheminement de l'eau potable sur le territoire, et résorber le volume important de fuites qui existe à l'heure actuelle. A titre d'exemple, ces fuites représentent 2,6 m³/km³/jour sur Basse Limagne, et c'est l'un des taux les plus bas du département. Les collectivités en charge de la fourniture en eau potable prennent désormais des mesures afin de réduire encore la consommation d'eau, par la hausse des tarifs et la mise en place d'une surfacturation au-delà des volumes de la simple consommation domestique.

Les eaux usées, ensuite, qui lorsqu'elles se mélangent aux eaux pluviales génèrent des pollutions parfois importantes dans nos ruisseaux, comme nous l'avons vécu sur le Bédât au printemps dernier. Les orages violents qui apportent beaucoup de précipitations en un laps de temps très bref provoquent des montées en charge qui tantôt inondent des habitations, tantôt refluent dans les cours d'eau. Il y a donc urgence, là aussi, à résorber ces problématiques.

Enfin **l'eau pluviale**, justement : du fait de ces phénomènes météo, il devient de plus en plus complexe de gérer le ruissellement et la canalisation des eaux de pluie. Les réseaux montent en charge, débordent, et plusieurs habitations dans la Commune ont été victimes d'inondations liées à la saturation des caniveaux. Nous avons déjà entrepris deux campagnes de travaux afin de limiter ces phénomènes de ruissellement, travaux qui sont détaillés dans les pages ci-après.

L'autre sujet majeur qui nous occupe cet automne, c'est la **sécurité routière**, avec l'afflux d'automobilistes dans Sayat depuis les travaux qui bloquent la descente sur Blanzat. Au lieu de suivre le fléchage de déviation, la majorité des automobilistes s'engouffrent dans Sayat et l'on observe des comportements routiers catastrophiques : vitesse, refus de priorités, agressivité au volant... Le tout accentué par l'accroissement important du trafic dans le village.

Dès la rentrée de septembre, nous nous sommes saisis du sujet avec les élus et les services techniques : le temps des études, des devis, des autorisations (qui prennent toujours plus de temps que nous ne le voudrions), nous avons pu déployer un système d'écluses sur les points d'entrée et points noirs de Sayat, et renforcer la signalisation permettant de dévier Sayat. Objectifs : faire ralentir à l'intérieur du bourg, et inciter à contourner Sayat plutôt qu'à traverser. Vous trouverez le détail de ces mesures dans les pages suivantes.

Beaucoup de rumeurs entourent le devenir de notre **Ligne 32 à destination de Clermont-Ferrand** : cette ligne de bus perdure jusqu'en 2026. La liaison avec Clermont demeure donc inchangée pour 2025.

Avec le déploiement du nouveau réseau de transports InspiRe sur Clermont Auvergne Métropole, la desserte de Sayat va nécessairement évoluer, mais il y aura toujours une ligne qui nous permettra de rallier les transports clermontois. Si pour l'heure nous n'avons pas la vision de la future ligne, nous partageons avec vous les pistes qui sont envisagées par RLV et le SMTC.

La fin de l'année approchant, l'équipe municipale et moi-même tenons à vous souhaiter de très belles fêtes, entourés de vos proches et des êtres qui vous sont chers !

TRANSPORTS EN COMMUN VERS CLERMONT-FERRAND : LA LIGNE 32 JUSQU'EN 2026 ; ET APRÈS ?



Avec la mise en œuvre du projet InspiRe sur Clermont Auvergne Métropole, beaucoup de rumeurs et d'informations erronées circulent ces derniers temps concernant la ligne 32 : aussi, nous souhaitons redonner les éléments tels qu'ils existent à la présente date.

La ligne 32, desservant Sayat et Nohanent et se connectant au tramway place Gaillard, est maintenue jusqu'en 2026. Les modalités d'accès et de fonctionnement de la ligne demeureront identiques à ce qu'elles sont actuellement.

Si Sayat ne figure pas sur la carte du projet InspiRe, c'est parce que le projet est conduit sur le territoire de la Métropole et sur le ressort territorial du SMTC, qui inclut la Métropole clermontoise ainsi que les Communes de Mur-sur-Allier et Pérignat-ès-Allier. Toutefois, Sayat sera toujours desservie par une ligne à destination de l'agglomération clermontoise, même après InspiRe.

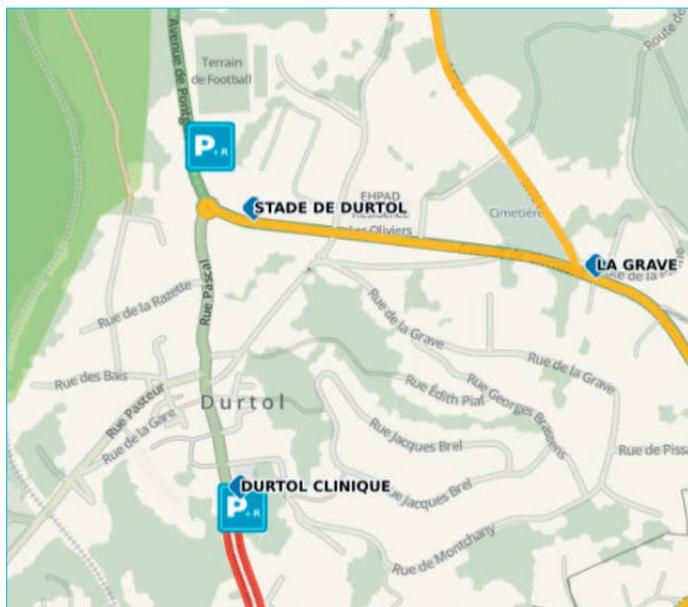
Se rendre à Clermont après 2026

InspiRe, c'est quoi ? C'est le futur réseau de transport public métropolitain, qui se veut plus écologique, plus efficace pour les usagers, et qui a été dévoilé en février dernier : avec des nouvelles lignes, de nouveaux arrêts, davantage de parkings-relais et de pistes cyclables, et la création de nouvelles voies réservées exclusivement aux bus sur les axes routiers. Le projet, estimé à 325 millions d'euros HT (valeur mai 2022), est pris en charge à 59 % par le SMTC-AC et à 41 % par Clermont Auvergne Métropole, avec des concours financiers de l'Etat et de l'ADEME.

Le nouveau réseau clermontois va s'articuler autour de 3 lignes majeures : la ligne A actuelle, celle du tramway ; et les futures lignes B et C, qui seront des lignes de bus à « haut niveau de service » (« type 1 ») avec une circulation des bus sur une voie réservée, une correspondance maximum pour les Communes de la Métropole, un fonctionnement 7 jours sur 7 avec une fréquence de 6 à 8 minutes en heures de pointe. La ligne B reliera Royat à Aulnat et la ligne C Durtol à Cournon, avec une connexion au tramway de la ligne A à Jaude.

Proches de nous, les Communes de Durtol, Nohanent et Blanzat seront desservies par des lignes complémentaires de « type 3 » fonctionnant du lundi au samedi, avec des fréquences entre 15 et 30 minutes en heures de pointe.

Sur la base de cette restructuration du réseau de transports de la Métropole, les travaux sont en cours entre RLV Mobilités, le SMTC-AC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (compétente car la ligne passe d'une autorité organisatrice de mobilités à une autre entre RLV et SMTC) afin d'imaginer la future desserte de Sayat. Il s'agira probablement d'une connexion à Durtol aux lignes du futur réseau, même s'il est



Les terminus des futures Ligne 10 (Stade de Durtol) et Ligne C (Durtol Clinique) : notre meilleure piste pour la liaison entre Sayat et Clermont après 2026.

trop tôt pour en connaître les modalités exactes.

L'objectif pour nous est de veiller à la bonne maîtrise du temps de trajet, à limiter les ruptures de charge (changement de véhicule pour l'utilisateur) et à conserver une bonne fréquence de passage sur la Commune. Le tout avec des coûts qui demeurent acceptables pour la collectivité, et des conditions tarifaires accessibles pour les usagers.

Concernant les scolaires, les dessertes des établissements de secteur seront assurées, étant donné qu'elles sont obligatoires : collège Victor Hugo de Volvic et lycée Ambroise Brugière de Montferrand seront desservis quoi qu'il en soit, le premier par RLV Mobilités et le second dans le cadre du futur accord avec le SMTC.

Enfin, **nous veillerons à ce que soit assuré un service de transport pour personnes à mobilités réduites**, dans la mesure où ce service de substitution est lui aussi obligatoire, et qu'il est actuellement manquant depuis Sayat vers Clermont-Ferrand.



Pour en savoir plus :

<https://inspire-clermontmetropole.fr/>

<https://rlv-mobilites.fr/>

MISE EN PLACE D'ÉCLUSES POUR RÉDUIRE LA VITESSE ET DÉVIER SAYAT

Depuis la fin de l'été, le site du Clos Saint-Vincent à Blanzat (qui accueillait autrefois l'entreprise Monnet) est en travaux, avec un programme de 78 logements en cours de réalisation. En parallèle de la reprise des réseaux nécessaire à ce vaste programme d'habitat, Clermont Auvergne Métropole effectue également les travaux InspiRe qui vont voir arriver les terminus des lignes de bus de Blanzat et de Durtol au niveau du giratoire de l'Intermarché. Un chantier qui va se prolonger, possiblement, durant tout le printemps 2025.

Avec l'accès à la Route Métropolitaine n° 2 totalement barré, des itinéraires de déviation ont été mis en place, censés contourner Sayat. Problème : l'essentiel du flux de véhicules passe par Sayat depuis septembre, au lieu de suivre les déviations. Il en résulte une augmentation massive du trafic routier, et surtout des comportements routiers très dangereux et nombre d'incivilités depuis.

Afin d'endiguer ce phénomène, les élus et les services techniques ont travaillé dès septembre sur les solutions qui pouvaient être mises en place afin d'agir efficacement sur le trafic et la vitesse. Si le temps a pu paraître long pour les riverains des rues impactées, il était malgré tout nécessaire pour nous assurer à la fois de la disponibilité des matériels et du respect des normes incontournables en matière de sécurité routière, notamment la circulation des bus et le déneigement.

Ainsi depuis mi-novembre, ce sont 5 écluses temporaires qui ont été déployées sur les axes routiers de Sayat :

- avenue Albert Paulin, afin de limiter la vitesse et les refus de priorité à hauteur de la rue du Chemin Neuf,
- sur les points d'entrée du village, afin d'inciter les automobilistes qui n'ont pas besoin d'aller dans Sayat à contourner le bourg par les déviations : avenue de Clermont, route de Nohanent, rue de Blanzat et rue du Chêne.

Les séparateurs de voie installés pour former ces écluses nous sont fournis par l'entreprise COLAS, qui gère le chantier de Blanzat, et ce pendant toute la durée de leurs travaux. Aucune location ne nous est demandée, seuls nous sommes facturés les frais d'installation et de dépose, pour un montant de 8 100 € TTC. Ces frais étant la conséquence directe du chantier de Blanzat, nous avons sollicité Clermont Auvergne Métropole afin de pouvoir partager cette charge financière. En complément de ce dispositif, nous avons sollicité le Département afin qu'il renforce la signalétique des déviations sur ses routes, à savoir les RD 762 et 943.

Le feu tricolore situé au carrefour de l'avenue de Clermont et de la rue Gustave Fougère fonctionne désormais 24h/24, en vue de réduire la vitesse dans le bourg et de sécuriser l'accès aux écoles.

D'autres aménagements, dans le bourg lui-même, sont à l'étude afin d'avoir des effets durables sur la vitesse de circulation dans la Commune, et ce même au-delà du chantier de Blanzat.

LA RUE DU CHEMIN NEUF TEMPORAIREMENT BARRÉE



Pour celles et ceux qui ne font que traverser Sayat pour rejoindre Blanzat, il semble nécessaire de couper au plus court, et sans s'inquiéter de respecter le code de la route. Ainsi, une circulation très importante et des comportements très dangereux sont observés rue du Chemin Neuf, tant en haut sur la priorité à droite que dans la rue elle-même, et en bas au niveau du pont sur le Bédât.

Afin de prévenir tout accident, et de garantir la sécurité à des riverains excédés, la rue du Chemin Neuf est désormais fermée à hauteur du carrefour de l'avenue Albert Paulin. Il n'est plus possible d'emprunter ni de sortir de la rue sur ce carrefour dangereux. L'accès pour les riverains est maintenu par les rues des Mailleries et du Bédât, et des points de regroupement pour les poubelles ont été définis.

L'EAU POTABLE : UNE SI PRÉCIEUSE RESSOURCE

C'est une prise de conscience que d'aucuns diraient un peu tardive : on a longtemps cru que le Massif Central était le château d'eau de la France – mais la ressource en eau potable est aujourd'hui menacée. La hausse des prélèvements en eau potable de ces dernières décennies, ajoutée à la baisse des pluies efficaces pour la recharge, vient nécessairement provoquer le phénomène que tout le monde redoute : la pénurie. L'année 2019, à ce titre, aura été la sonnette d'alarme, avec le manque d'eau observé sur l'agglomération de Riom : il a fallu faire venir de l'eau des territoires voisins. Si ce phénomène ne se renouvellera pas forcément tous les ans, il risque néanmoins de se reproduire beaucoup plus régulièrement.

Y a-t-il lieu d'être alarmiste ? Oui. D'abord parce que l'on connaît assez mal le fonctionnement de la recharge en eau sur la Chaîne des Puys, c'est-à-dire le temps nécessaire à une pluie efficace pour rejoindre la nappe souterraine qui alimente nos sources et nos captages. Une étude scientifique sur l'impluvium de Volvic (qui se situe sur les Communes de Charbonnières-les-Varennes, Pulvérières, Saint-Ours-les-Roches et Volvic) a été commandée en 2023 par Riom Limagne et Volcans, le SMUERR et l'Etat : ses résultats devraient nous permettre de mieux appréhender l'évolution de nos réserves naturelles en eau potable.

Ensuite, parce que le département du Puy-de-Dôme accuse un retard certain sur l'interconnexion des réseaux d'eau potable. L'interconnexion, c'est le fait de relier entre eux les réseaux de différents territoires, afin de pouvoir injecter de l'eau potable sur des zones sujettes à pénurie ou pollution. Et Sayat est concerné au premier rang, étant donné que pour l'heure, le captage d'Argnat constitue la seule et unique source en eau potable pour la Commune. En cas de pénurie ou de pollution, nous n'avons aucune alternative. L'interconnexion est donc un sujet prioritaire – de même que la mise en place du périmètre de protection du captage, un dossier qui remonte à 1982 et attend toujours sa mise en œuvre.

Enfin, les prévisions de l'évolution climatique nous conduisent à des scénarios qui prévoient, d'ici 2045, des pénuries importantes à l'étiage de l'Allier (ce moment de l'année où le niveau des eaux est au plus bas). A titre d'exemple, il manquera 14 000 m³/jour en 2045 sur la métropole clermontoise.

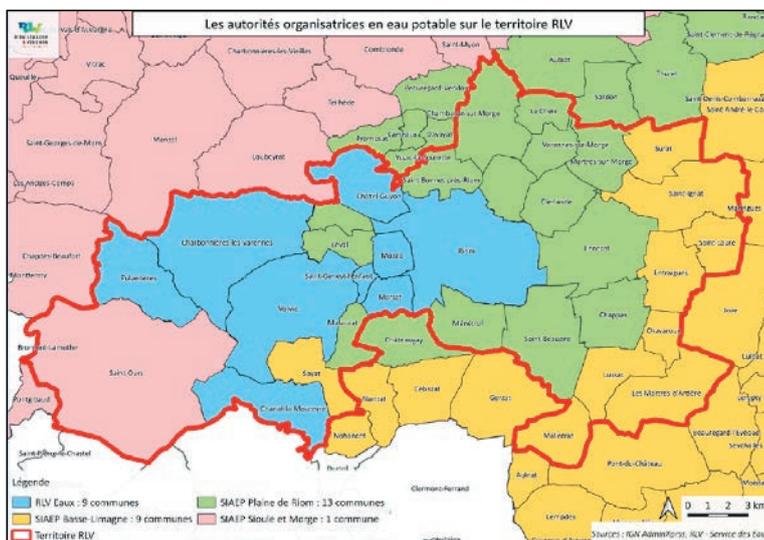


Figure 1 - Carte de l'organisation de la compétence eau potable sur le territoire de RLV

Pour les autorités en charge de l'adduction en eau potable, il existe aussi un autre enjeu : la fiabilité du réseau, afin de réduire le volume des fuites et ainsi éviter des pertes en eau propre à la consommation humaine. Quand on connaît les délais, et les coûts, nécessaires au remplacement des conduites d'eau potable, il y a une conclusion que plus personne ne nie : le prix de l'eau n'a pas fini d'augmenter, en vue de financer ces réfections, protections et interconnexions. C'est notamment le cas pour RLV, qui a clairement indiqué que les tarifs de l'eau potable seraient réévalués à l'issue du diagnostic patrimonial et du schéma directeur de travaux qui sera arrêté sur les Communes concernées courant 2025.

Face à cette situation, un constat pose question : pour quelle raison l'Etat n'aide pas les collectivités pour améliorer les réseaux d'eau potable ? Alors que les Agences de l'eau subventionnent massivement les travaux d'assainissement, pas un seul crédit n'est alloué à l'eau potable. Le seul dispositif qui existe aujourd'hui est celui du Département, pour une enveloppe de 300 000 €/an. Bien insuffisant, donc, pour financer les travaux qui nous attendent et qui se chiffrent en dizaines de millions d'euros. Tout ne pourra pas exclusivement reposer sur les collectivités et les usagers...

Principaux indicateurs 2023 des autorités d'adduction d'eau potable :

	Riom Limagne et Volcans	SIAEP de la Basse Limagne	SIAEP de la Plaine de Riom	SM de Sioule et Morge
Communes desservies	9	44 (dont 9 RLV)	27 (dont 14 RLV)	59 (dont 1 RLV)
Population desservie (habitants)	38 735	96 377	30 678	40 136
Volumes consommés en m ³	2 086 324	4 475 307	1 561 195	4 860 746
Prix TTC/m ³ du service pour 120 m ³	1,97 €	2,40 €	2,94 €	2,69 €
Rendement des réseaux d'eau potable	73,5 %	79,7 %	81,1 %	80,5 %
Indice linéaire de perte (m ³ /km/jour)	5,22	2,6	2,1	1,7
Taux moyen de renouvellement des réseaux par an	0,66 %	1,12 %	1,38 %	0,28 %

Source : Rapports sur la qualité des services publics (RPQS) 2023
Le RPQS du SMUERR n'a pas été communiqué

TAXE D'ASSAINISSEMENT LA CONVERGENCE TARIFAIRE SE MET EN PLACE

Rappel du contexte

Depuis 2020, les compétences « Eau potable », « Assainissement » et « Gestion des eaux pluviales urbaines » sont assurées par Riom Limagne et Volcans, dans le cadre du transfert voulu par l'Etat.

En matière de politique tarifaire, le choix avait été fait pour les premières années de reconduire à l'identique les redevances eau et assainissement telles qu'elles avaient été votées par les Communes et Syndicats qui étaient compétents avant le transfert.

RLV a ensuite engagé en 2021 une étude avec le cabinet CALIA Conseil visant à accompagner la collectivité dans sa stratégie tarifaire sur une étape transitoire de mise en cohérence. De nouvelles redevances ont donc été adoptées en 2022 pour prendre en compte l'évolution des charges et des dépenses d'exploitation. Ces différentes évolutions tarifaires ont constitué des étapes transitoires avant d'entamer la démarche réglementaire de convergence tarifaire.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 et l'instruction ministérielle du 18 septembre 2017 rendent obligatoires l'harmonisation des tarifs sur le territoire qui exerce les compétences, et laisse une certaine souplesse dans les délais de mise en œuvre. Un principe qui permet de concilier le principe d'égalité des usagers devant le service public, avec la prise en compte des spécificités propres à chaque territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, RLV œuvre à l'optimisation et à l'harmonisation du service rendu aux usagers. En 2022, RLV avait acté l'harmonisation des modes de gestions des services d'eau potable et d'assainissement sur les communes où RLV assure la gestion des services de l'eau et/ou de l'assainissement. Depuis le 1^{er} avril 2024, l'ensemble de ces services est géré en délégation de service public.

Après 4 années d'exercice de ces compétences, et pour faire face aux enjeux liés au dérèglement climatique (sécheresse, raréfaction de la ressource, orages violents, inondations...), RLV doit accélérer les investissements pour moderniser les infrastructures. Celles-ci étant financées par les redevances communautaires, le programme pluriannuel de travaux s'ajuste avec l'évolution des tarifs délégataires.

C'est dans ce contexte que RLV a mis en place un processus de convergence tarifaire, en concertation avec les communes concernées.

En parallèle, un diagnostic patrimonial a été effectué sur l'ensemble des réseaux et équipements de RLV, afin de déterminer le programme des travaux prioritaires à réaliser sur la prochaine décennie.

La convergence tarifaire, c'est quoi ?

Cela consiste à tendre, sur le territoire de RLV, à disposer à terme des mêmes tarifs pour la fourniture d'eau potable et pour la taxe d'assainissement.

Compte-tenu du découpage territorial, toutes les Communes ne sont pas concernées par les mêmes dispositions : 9 Communes relèvent de la fourniture en eau potable par RLV, et 29 Communes sur 31 sont concernées par l'assainissement. Sayat dépend du Syndicat de Basse Limagne pour l'eau potable, et de RLV pour l'assainissement collectif.

Ainsi, depuis cette année la taxe d'assainissement de RLV comprend :

- une part fixe communautaire identique sur l'ensemble des Communes et égale à la part fixe délégataire,
- une part variable propre à chaque Commune et sur laquelle s'applique cette convergence tarifaire jusqu'en 2035.

Deux scénarios ont été étudiés pour harmoniser les tarifs sur les Communes : soit une hausse annuelle de 2023 à 2035, soit une augmentation par paliers à raison d'un palier tous les 3 ans.

C'est cette dernière proposition qui a été retenue par le Conseil communautaire : aussi, notre taxe d'assainissement connaîtra une hausse plus significative en 2027, 2030 et 2033.

Les tarifs de l'assainissement collectif qui ont été mis en place à partir du 1^{er} avril 2024 sont les suivants :

Commune	Part fixe RLV en € HT par an	Part variable RLV en € HT par m ³
SAYAT	20,00	0,4673

La prochaine hausse de la taxe d'assainissement aura lieu en 2027 et tiendra compte du volume de travaux qui sera programmé par RLV à la suite du diagnostic des réseaux et du schéma directeur fixant les priorités.



VERS UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Avec les phénomènes météorologiques violents qui se multiplient, nous sommes de plus en plus souvent confrontés au problème des écoulements d'eaux pluviales lors de gros orages. Durant ces épisodes, les réseaux sont bien souvent saturés, ce qui se traduit par une mise en charge des canalisations et celles-ci débordent, sur la voie publique aussi bien que dans des propriétés privées. Les habitations situées sur les points bas se trouvent alors inondées, par des eaux

pluviales voire pire – des eaux usées. En effet, si la Commune de Sayat compte un linéaire assez faible de réseau unitaire (eaux usées et pluviales mêlées dans une même canalisation), il existe beaucoup de branchements non conformes (eaux pluviales connectées à l'assainissement, et inversement) et de déversoirs d'orages qui provoquent la mise en charge de nos réseaux et le fait que des tampons d'égouts se soulèvent et inondent des habitations.

Déchets



Hydrocarbures



Rappelons que nos réseaux d'eaux pluviales ont tous pour exutoire le Bédat, ce qui peut générer des pollutions lors des gros orages – ou si l'on déverse des huiles de vidange dans les grilles avaloir.



Pour Sayat comme Argnat, toutes nos évacuations d'eaux pluviales se rejettent directement dans le Bédat. Les égouts ne sont pas des poubelles : ne jetez rien à l'intérieur !

Avec les phénomènes météorologiques violents qui se multiplient, nous sommes de plus en plus souvent confrontés au problème des écoulements d'eaux pluviales lors de gros orages. Durant ces épisodes, les réseaux sont bien souvent saturés, ce qui se traduit par une mise en charge des canalisations et celles-ci débordent, sur la voie publique aussi bien que dans des propriétés privées. Les habitations situées sur les points bas se trouvent alors inondées, par des eaux pluviales voire pire – des eaux usées. En effet, si la Commune de Sayat compte un linéaire assez faible de réseau unitaire (eaux usées et pluviales mêlées dans une même canalisation), il existe beaucoup de branchements non conformes (eaux pluviales connectées à l'assainissement, et inversement) et de

déversoirs d'orages qui provoquent la mise en charge de nos réseaux et le fait que des tampons d'égouts se soulèvent et inondent des habitations.

Les réseaux souterrains, aussi bien d'eaux usées que pluviales, relèvent désormais de la compétence de Riom Limagne et Volcans. A l'heure actuelle, nous sommes dans l'attente de la fin des travaux sur le diagnostic patrimonial des ouvrages de l'ensemble des 31 Communes de RLV, qui doit permettre ensuite de construire un programme de travaux sur la base des actions prioritaires qui auront été identifiées. Résorber ces trop-pleins sur les réseaux sera de toute manière un travail de longue haleine, qui prendra plusieurs décennies. D'où la nécessité de prioriser les zones les plus problématiques dans un premier temps.

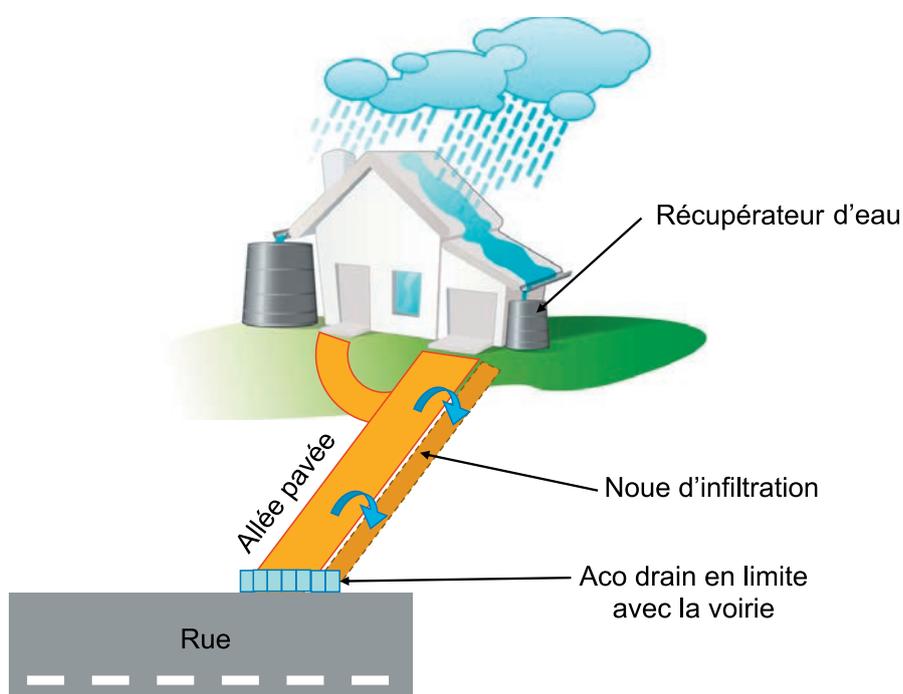
INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES, CHACUN PEUT AGIR

Cela dit, l'amélioration de la gestion des eaux de pluie passe aussi par les actions que chacun de nous peut mener. Récupérateur ou cuves de rétention connectées aux chéneaux, infiltration à la parcelle via un puits perdu ou par la pose de casiers alvéolaires ultralégers, noue d'infiltration (fossé), il existe des solutions, pas toujours très onéreuses, permettant de réduire le volume d'eaux pluviales que l'on rejette dans les réseaux publics.

Il est important aussi de bien gérer les ruissellements de sa propriété vers la voirie : en effet, la topographie de la Commune induit nécessairement que des eaux issues

d'accès en surplomb d'une rue se déversent dans celle-ci. La pose d'un caniveau de type aco drain en limite d'un accès privé imperméabilisé est indispensable, ou bien réaliser un drainage permettant d'infiltrer l'eau de pluie sur la parcelle.

Cela dit, si la Commune doit veiller à collecter les eaux pluviales sur le domaine public, **chaque propriétaire doit également collecter les eaux de pluie de sa parcelle sans les déverser dans la rue.** Ces eaux pluviales dites « privées » participent également à saturer les réseaux publics lors des orages à fortes précipitations.



LE SAVIEZ-VOUS

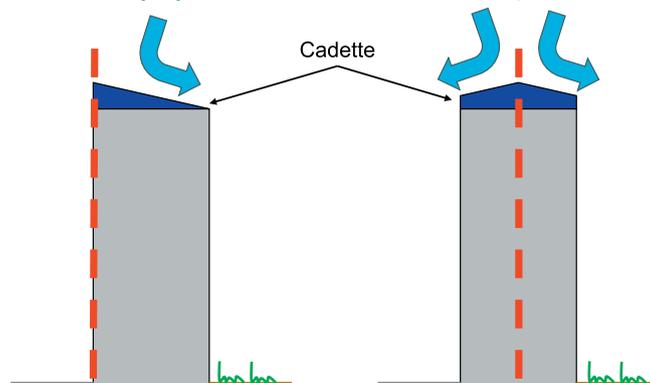
Le sens d'écoulement des eaux de pluie conditionne la réalisation des murs de clôture. En effet, chaque propriété doit récupérer ses eaux pluviales sur sa parcelle : il est interdit de faire s'écouler ses eaux de pluie chez le voisin ou sur le domaine public. Ainsi, pour un mur qui vous appartient, la cadette doit envoyer l'eau pluviale chez vous. Pour un mur mitoyen, la cadette fait s'écouler l'eau de pluie sur chacune des propriétés.

Mur privatif

Les eaux de pluie coulent dans la propriété

Mur mitoyen

Les eaux de pluie coulent de chaque côté



Légende :



Limite de propriété



Écoulement des eaux de pluie

ADRESSAGE 2024 : MISE À JOUR DES ADRESSES SUR TOUTE LA COMMUNE

A la suite du décret du 11 août 2022, les Communes françaises ont l'obligation de mettre à jour les dénominations des voies et la numérotation des maisons pour cette année 2024, puis de transmettre ce fichier aux services de l'Etat pour intégrer la Base Adresse Nationale, le référentiel unique de l'adressage pour toute la France. L'enjeu est de taille : si autrefois nous avions toujours le même facteur sur un quartier, qui nous connaissait assez pour délivrer notre courrier même si l'adresse ou le nom étaient mal rédigés, aujourd'hui les changements sont trop nombreux pour éviter les erreurs d'adressage. Et avec le commerce en ligne, les livraisons à domicile ont augmenté. Au-delà du courrier, le problème se pose de façon cruciale pour les services de secours : avec de moins en moins de pompiers volontaires issus de la Commune par exemple, les personnels de secours qui interviennent ne connaissent pas nécessairement tous les secteurs dans les villages. Et en la matière, quelques minutes perdues à localiser une habitation peuvent coûter une vie.

Des adresses à jour, c'est la garantie pour une Commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés sur Internet, de faciliter l'accès pour les habitants à la fibre optique et aux services publics en ligne – car les problèmes en la matière liés à des adresses imprécises ou incomplètes sont nombreux.

Avec ce nouveau décret, les Communes ne sont plus responsables de l'achat et de la pose des plaques de numéro : cette charge incombe désormais aux propriétaires.

Le Conseil municipal a confié à la société Signa Concept cette mission de mise à jour de l'adressage sur la Commune, pour un coût de 6 600 €. L'objectif est de corriger certaines dénominations de rues ou d'impasses, de numérotter des habitations qui ne le sont pas, de supprimer des doublons, d'installer les panneaux de voies (ex : rue de la Fontvieille) ou de village (ex : Le Mas d'Argnat) qui seraient manquants ou erronés. Les systèmes d'information géographiques servant de base aux GPS, applications cartographiques, de même que le cadastre par exemple, seront par la suite mis à jour avec ces nouvelles données.

A l'issue de cette démarche, il se peut donc que certains parmi vous soient contraints d'effectuer des démarches afin de faire modifier ou compléter leur adresse : si nous sommes conscients de la gêne que cela peut occasionner, il s'agit avant tout de veiller à ce qu'aucun habitant ne soit écarté des services publics et de secours du fait d'une erreur dans son adresse.

Un courrier sera adressé à chaque foyer dont l'adresse ou la numérotation seront modifiées.

Il est d'ailleurs très important que chacune et chacun d'entre vous veille à ce que vos noms et numéros soient bien visibles sur vos boîtes aux lettres et/ou vos entrées de propriété.



À quoi sert l'adressage ?

JE SOUHAITE ME RACCORDER A LA FIBRE



Je veux me raccorder, les opérateurs télécom ont besoin de mon adresse pour connaître mon éligibilité et venir me raccorder au réseau.

JE VEUX EFFECTUER UNE DÉMARCHE EN LIGNE



J'ai besoin d'adresses à jour dans les formulaires en ligne : cartes grises, cartes d'identité, etc.

J'AI BESOIN D'ÊTRE SECOURU



Les pompiers cherchent à me localiser au plus vite.

J'ATTENDS UNE LIVRAISON



Les transporteurs me cherchent sur leur GPS.

FIN DE LA PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION DES TOMBES ABANDONNÉES

Nous vous avons présenté la procédure de récupération des tombes abandonnées dans le Say'Actu de novembre 2023. Cette procédure touche désormais à sa fin : 70 concessions en état d'abandon vont ainsi pouvoir être progressivement récupérées, et remise en vente dans l'ancien cimetière de Sayat. Afin de permettre ces remises en vente, les restes des dépouilles doivent être rassemblés dans un ossuaire. Deux concessions récupérées ont été transformées en ossuaire communal.



UNE NOUVELLE CLÔTURE POUR LE CIMETIÈRE D'ARGNAT



Avec les tempêtes et vents violents qui se font plus fréquents ces dernières années, les haies d'arbres entourant le cimetière d'Argnat devenaient un danger. En effet, beaucoup d'arbres malades, avec des racines de surface, menaçaient de tomber, risquant d'endommager les concessions – voire de provoquer des accidents pour les visiteurs du cimetière.

Nous avons procédé à l'abattage des arbres et au démontage de la clôture actuelle, au profit d'un nouvel aménagement : une nouvelle clôture, avec une haie qui sera plantée derrière cette clôture, sur le périmètre extérieur. Ainsi, les végétaux ne se développeront pas à l'intérieur du cimetière, et l'entretien de cette haie de massifs en sera facilité.

L'opération s'élève à 62 333 € TTC, financés avec le Département (10 389 €) et le fonds de concours de Riom Limagne et Volcans (20 778 €).

LES COURS DE TENNIS DE LA CHAUME REFAITS À NEUF



Qu'ils soient joueurs de fond de cours ou spécialistes du service-volée, ils l'attendaient depuis longtemps : le remplacement du gazon synthétique des cours de tennis de La Chaume. C'est chose faite depuis cet automne, avec la réhabilitation complète de la moquette des deux cours de tennis. Les travaux ont consisté à déposer l'ancien gazon synthétique, retirer la mousse et nettoyer la plateforme, traiter les fissures et les défauts de planéité par ragréage, et la mise en place d'un nouveau gazon synthétique homologué sur une surface de 1 300 m² avec traces des lignes de jeux.

L'ensemble de cette opération représente 86 356 € TTC, financée avec les subventions de la Région et du Département (14 393 € chacun), de la Fédération Française de Tennis (3 000 €) et de Riom Limagne et Volcans (20 089 €).

RUE DES VERGERS : PHASE FINALE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE

La multiplication des casses du réseau d'eau potable, entraînant des fuites et des ruptures fréquentes de fourniture d'eau, nous a conduits à mettre en chantier la rue des Vergers conjointement avec le Syndicat de Basse Limagne et Riom Limagne et Volcans.

La canalisation d'eau potable a ainsi pu être remplacée, pour un coût de 54 700 € TTC, pris en charge par Basse Limagne.

Parallèlement, RLV a effectué le chemisage de la conduite d'eaux usées, permettant ainsi de rénover le réseau d'assainissement sans procéder au remplacement complet des canalisations. Cette intervention s'élève à 99 956 €, intégralement financés par RLV.

Enfin, la dernière phase du chantier concerne les travaux de surface, avec la réfection de la chaussée, des caniveaux et avaloirs pour la gestion des eaux pluviales, la réalisation de nouveaux enrobés jusqu'au pont de la Croix Potière. Afin d'améliorer la sécurité des piétons et des riverains sur cet axe étroit et très fréquenté, une voie piétonne balisée et marquée par des peintures routières sera réalisée depuis la rue des Deux Ponts jusqu'à la place de la Vialle. Le rétrécissement de la chaussée induit par cette voie douce a également pour objectif de réduire la vitesse de circulation dans la rue.



L'ensemble de ces travaux s'élève à 102 000 € TTC, et bénéficie d'un fonds de concours de 42 461 € de Riom Limagne et Volcans,

ENTRETIEN DE LA VOIRIE : UN CHANTIER PERMANENT

De nombreux travaux de voirie sont réalisés tous les mois.

La chaussée devant le cimetière de Sayat ayant été dégradée, il était difficile pour les bus de stationner ainsi que pour les piétons de se déplacer en sécurité. La remise à niveau de la chaussée, la réfection du trottoir allant du cimetière jusqu'à l'arrêt de bus ainsi que la reprise de l'enrobé du quai du bus ont été réalisées pour un montant de 3 958 € TTC.



De nombreux travaux ont aussi été effectués rue des Roches, rue de Bel'Air, rue des Grottes, route de Sayat, rue des Chazes ou route de Blanzat : reprise de l'enrobé, mise en place de grilles avaloir, pose de quilles de sécurité. Coût total : 21 236 € TTC.

Chemin de Lèbre, le bi-couche a été refait, pour un montant de 6 480 € TTC. De même, les chaussées rue de la Vernède et place de la Poste ont été remises à niveau, pour un coût de 5 280 € TTC.



Sur le premier semestre 2024, ce sont plus de 100 000 € qui ont été engagés pour l'entretien des voiries.

L'enrobé de la rue de Blanzat, au niveau du Point d'Apport Collectif, ainsi que le trottoir ont été repris, de façon à libérer l'espace pour le levage des colonnes. Coût : 5 872 € TTC.



Afin de combler les nids de poule qui se créent du fait des intempéries, la Commune a entrepris une nouvelle campagne de blowpatcher qui consiste à projeter de l'enrobé sur les points dégradés de la chaussée. Coût : 15 480 € TTC.

Enfin, la berge de l'impasse des Sources a été réaménagée, à la suite d'un effondrement du talus dans le lit du ruisseau, consécutif aux orages importants. Le merlon de terre a été reformé le long du talus, afin de protéger la berge et faire reculer le stationnement des véhicules. Coût : 5 544 € TTC

ACCESSIBILITÉ : PLUSIEURS AMÉNAGEMENTS PMR RÉALISÉS

Dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, le groupe scolaire de Sayat a été aménagé afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour permettre aux fauteuils roulants d'accéder aisément aux écoles et aux classes de cours, les trottoirs ont été mis au même niveau que celui de la chaussée et tous les niveaux de la cour d'école ont été lissés. Un marquage PMR a aussi été effectué. Coût de l'opération : 7 200 € TTC.



Concernant la Mairie et la Bibliothèque municipale, les niveaux entre la chaussée et les trottoirs ont été lissés. Une place de parking PMR a aussi été créée à proximité, pour la Bibliothèque et la Maison des Associations. Coût total : 12 621 € TTC.



Des travaux ont aussi été entrepris entre la Mairie et la Maison des Associations afin de faciliter l'accès depuis la place de parking PMR de la Mairie, jusqu'à la Salle Voûtée. Ces travaux ont représenté 3 694 € TTC.

LIMITER LE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

En 2023, la Commune a déjà effectué un certain nombre de travaux, parfois en urgence, afin de limiter le ruissellement des eaux pluviales dans les propriétés riveraines. A l'occasion des récents orages, plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés. Pour 2024, 33 000 € ont été inscrits au budget communal afin de réaliser des travaux complémentaires sur la gestion des eaux de surface : pose de bordures, rehaussement de trottoir, pose d'aco drains, etc.

Plusieurs chantiers ont été réalisés rue Marcel Vigot et rue des Vignes, pour un montant de 13 852 € TTC, et chemin du Grand Pré, pour un coût de 4 242 € TTC : afin que les eaux pluviales ne s'infiltrent plus dans les propriétés privées.

Pour éviter la montée en charge du réseau d'assainissement au niveau de l'impasse Beau Site, les eaux pluviales sont évacuées par infiltration et non plus dans le réseau d'eaux usées. Pour cela, le caniveau de l'impasse a été refait et une tranchée drainante a été installée.

Enfin, les pluies avaient fait s'effondrer une partie de la berge du Bédât, à hauteur de l'impasse des Sources. Le talus a été repris, et le merlon de terre permettant de protéger la berge du stationnement véhicules a été refait. Coût total de cette intervention : 5 544 € TTC.

COLLECTE DES DÉCHETS UN SECOND POINT D'APPORT COLLECTIF « RECYCLABLE » AU COUDERT



Régulièrement, le Point d'Apport Collectif (PAC) de la rue du Coudert à Argnat et dédié aux emballages recyclables était saturé, plein très rapidement car très utilisé. En conséquence, les riverains étaient contraints d'aller jeter leurs déchets place du Treix, et le PAC jaune de la place d'Argnat se trouvait alors lui aussi saturé.

Malheureusement, nous trouvions aussi régulièrement des déchets déposés à côté des colonnes, et laissés à l'air libre. **L'occasion de rappeler que le dépôt sauvage de déchets est sanctionné par une amende de 135 €, majorée à 375 € (au-delà de 45 jours).**

En novembre dernier, nous avons sollicité le Syndicat du Bois de l'Aumône afin d'installer une seconde colonne « déchets recyclables » au Coudert, afin d'éviter que le PAC soit saturé. La nouvelle colonne jaune a d'abord pris la place du collecteur à verre, avant que les PAC soient réorganisés. Un nouveau collecteur pour le verre a été installé, côté salle des fêtes. Les travaux ont été intégralement pris en charge par le SBA.

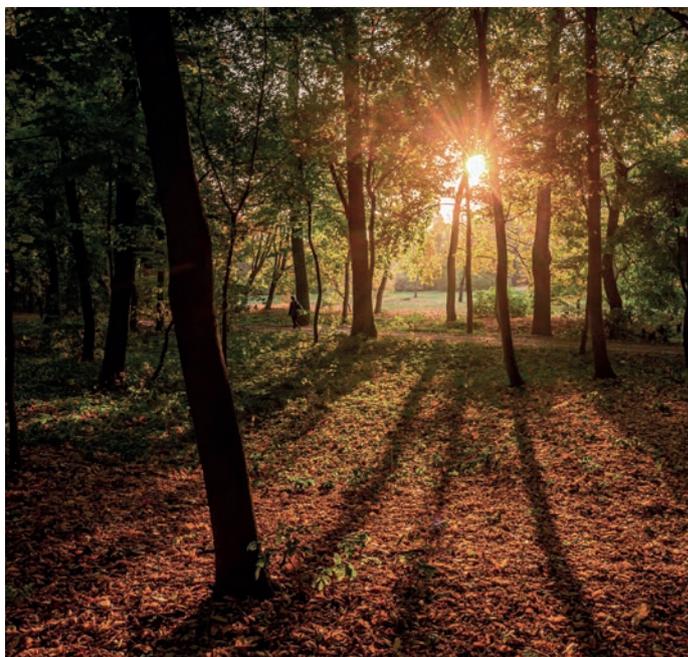
REVERSEMENT DU SMGF À LA COMMUNE DE SAYAT



Créé en 2014, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière Volvic Sources et Volcans regroupe les forêts communales et sectionales situées sur les Communes de Chanat-la-Mouteyre, Pulvérières, Saint-Ours-les-Roches, Sayat et Volvic. Il permet la mise en commun des moyens afin de gérer durablement la production forestière et les aménagements nécessaires à leur exploitation, en impliquant des élus de chaque Commune aux côtés des propriétaires des forêts privées, en lien avec l'Office National des Forêts.

Pour la première fois de son existence, le SMGF-SV peut reverser à ses adhérents une part des recettes issues des ventes de bois, pour un total de 100 000 € répartis auprès des 19 membres suivant les quotes-parts de chacun. Pour Sayat, cela a représenté la somme de 15 100 €, perçus en 2024 au titre de l'année 2023, pour les sections d'Argnat, du Mas d'Argnat et de Laty. Le syndicat a voté l'attribution de la même somme à ses membres pour l'année 2024.

Ces crédits doivent prioritairement être affectés à des opérations de travaux concernant les sections, par exemple : travaux de voirie, entretien de la salle des fêtes, remise en eau des fontaines, rénovation du petit patrimoine, etc.



DE NOUVEAUX JEUX POUR L'ESPACE DE LA CURE À SAYAT



Dans la continuité des travaux réalisés sur l'aire de jeux du Coudert à Argnat, c'était au tour de l'aire de jeux de la Cure à Sayat de faire peau neuve, avec le remplacement des jeux devenus vétustes, le renouvellement du sol amortissant, et la création d'une allée pour faciliter l'accès aux jeux pour les poussettes. Les travaux, achevés en fin d'année dernière, s'élèvent à 38 571 € TTC et ont bénéficié de subventions de la Région pour 12 857 €, du Département et de Riom Limagne et Volcans pour 6 428 € chacun.

RENTRÉE SCOLAIRE : DES EFFECTIFS STABLES DANS NOS ÉCOLES

Pour cette rentrée 2024/2025, les trois écoles de la Commune affichent des effectifs stables par rapport à l'année dernière, avec 208 élèves inscrits. Les enfants se répartissent de la façon suivante :

	PS	MS	GS	CP	TOTAL
Maternelle Argnat	12	11	10	14	47
Maternelle Sayat	9	15	11	11	46

Classes Argnat : PS/MS, GS/CP

Classes Sayat : PS/GS, MS/CP

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Elémentaire	15	28	25	22	25	115

Classes : CP/CE1, puis toutes les autres en niveau unique

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

LES GRANDS ESPACES LITTÉRAIRES 2024



Yara El-Ghadban, autrice invitée

Jeudi 17 octobre, étaient accueillis à Sayat l'autrice palestino-canadienne Yara El-Ghadban et son éditeur Mémoire d'encrier, Rodney Saint-Eloi. Le public, nombreux, a partagé avec enthousiasme ce moment de convivialité autour de la littérature venue d'ailleurs. Des extraits des cinq romans de Yara El-Ghadban ont été lus en amont par la compagnie la Voyette.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'autrice s'est exprimée sur son travail. Née à Dubaï de parents palestiniens, elle a vécu l'exil de nombreuses fois. Il est important pour elle d'écrire ce qui lui reste de souvenirs : les odeurs, les événements, les paysages, les fêtes. Elle a irradié d'intelligence et de sensibilité pour son pays, la Palestine.

Cette soirée s'inscrivait dans la manifestation Grands Espaces Littéraires organisée par la bibliothèque municipale de Sayat et le réseau de lecture publique de Riom Limagne & Volcans. Elle a été soutenue par la DRAC Auvergne Rhône Alpes et par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

LA RENTRÉE LITTÉRAIRE 2024

Jeudi 14 novembre, la bibliothèque municipale accueillait la compagnie Lectures à la carte pour la Rentrée Littéraire 2024. Les nombreuses personnes présentes étaient curieuses de découvrir les dix livres choisis par les deux comédiennes Anne Gaydier et Monique Jouvancy.

En alternant les voix, elles ont présenté des auteurs, elles ont ébauché la trame de leurs livres et elles ont lu des extraits. Elles ont embarqué l'assistance dans les vies des autres. Elles ont évoqué, entre autres, le regard de l'enfant sur la discorde familiale dans *Ilaria* de Gabriella Zalapi, le malaise d'une femme en rupture avec son travail dans *Palais de verre* de Mariette Navarro, la mise en scène humoristique d'une fin de vie dans *Alors c'est bien* de Clémentine Melois, le rythme étourdissant d'une saga familiale au Venezuela dans *Le rêve du jaguar* de Miguel Bonnefoy, la difficulté de s'adapter au réel d'une jeune fille dans *Le club des enfants perdus* de Rebecca Lighieri, ou encore le polar sociologique *Les âmes féroces* de Marie Vingtras. Pour tous les livres,



elles ont repéré la richesse de l'écriture et de la langue : vive, ciselée, précise, poétique, lumineuse, rythmée, percutante ou bouleversante.

Le public nombreux a chaleureusement remercié les artistes.

PLEIN SOLEIL SUR LA FÊTE DE LA POMME



Un bilan très positif pour cette 31^{ème} édition de la Fête de la Pomme qui a eu lieu en Octobre dernier.

Des animations avaient été mises en place pour le plus grand plaisir des visiteurs venus nombreux encore cette année : vente de pommes et de produits de terroirs, créations d'art, visite des 2 moulins, balade à poney, manège, tir à la carabine, pêche à la ligne ... Stands de restauration. Cette édition a vu aussi le retour de la tripe tant attendue par de nombreux convives et ce à l'initiative de Lionel Courtine, nouveau restaurateur de la Belle Vue.

La journée était animée par l'orchestre 2 Mesures Pour Rien.

Les associations locales étaient aussi de la partie avec aux commandes de la buvette l'association de parents d'élèves, les P'tits Bouts et à celles du salon de thé, l'Echo des Moulins.

Cette traditionnelle fête du village était organisée avec le soutien du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de la Communauté d'Agglomérations Riom Limagne et Volcans.

L'ECHO DES MOULINS CROQUE LA POMME



Le Dimanche 20 Octobre, c'est sous un délicieux soleil qu'a eu lieu la « fête de la pomme ».

L'Echo des Moulins tenait cette année le salon de thé, une première pour toute l'équipe. Ce sont plus de 20 gâteaux, créés par certaines, et certains de nos adhérents, qui ont été vendus, et appréciés par des clients qui pour certains ont pris le temps de s'installer sur nos jolies tables bien décorées de petites fleurs et de quelques châtaignes. C'est une équipe de 12 personnes qui durant toute la journée, depuis 7h00 le matin, jusqu'à la fermeture, à 18h00 proposaient les fameux gâteaux, une tasse de café, un verre de thé, de jus de pomme et pour les jeunes gourmands quelques bonbons ou barres chocolatées. Plus de 250 cafés ont été servis ainsi que la presque totalité des gâteaux.

Nous remercions tous nos pâtisseries, pâtisseries, tous nos serveurs serveuses sans qui, une fois encore, rien n'aurait été possible.

SPECTACLE « LE SHOW MIGNON »

La compagnie « 2 pas sages », deux clowns turbulents, a régalé petits et grands le 13 octobre dernier à la salle d'Argnat.

Après un sketch désopilant sur la sécurité et le port du casque, les thèmes du « Petit Chaperon Rouge », de « Madame la Marquise » et autres... ont été abordés. Puis une marionnette sur pattes a déambulé dans les rangs, pour le bonheur de chacun ... le tout entraînant rires et applaudissements des enfants, mais aussi une liesse des parents !

Participation active des enfants, parfois déchainés, pour prêter main forte aux clowns dans leurs péripéties.

L'après-midi s'est terminée par un goûter tartines/bonbons, très apprécié de tous.

Ce spectacle était offert par le Foyer Rural Sayat-Argnat.



UNE BIEN CHOUETTE RANDONNÉE SEMI-NOCTURNE

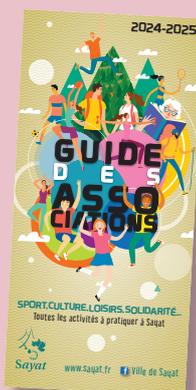


Belle réussite de la CHOUETTE RANDO du Foyer rural, samedi 16 novembre. Le temps dégagé et agréable était de la partie et la pleine lune aussi ! Un plaisir pour les yeux... 8 ou 11 km au choix pour 140 marcheurs. La soupe à l'oignon a régalé les randonneurs et les tartines de nutella ont été très appréciées des enfants. La tombola a fait d'heureux gagnants. Merci aux bénévoles du F.R.S.A. pour le balisage et toute l'organisation qui découle d'une telle manifestation. Le total de la recette sera remis à « ABA Autisme », association pour les familles concernées par l'Autisme dans le Puy-de-Dôme, basée à Cournon. Rendez-vous est donné pour novembre 2025, à vos chaussures !



Les associations assurent une large part de l'animation de la Commune. Elles ont besoin de vous ! Rejoignez-les, elles seront très heureuses de vous accueillir !

Tous les contacts sont disponibles sur le site Internet de la Commune ou dans le guide des associations, disponible en Mairie, à la Bibliothèque et sur Internet.



Infos Pratiques

Mairie de Sayat
Rue des Mailleries
63530 SAYAT

04 73 62 81 23 - mairie@sayat.fr

 Ville de Sayat

www.sayat.fr